

# Règlement d'utilisation des terrains de sport

## Derrière-la-Ville à Cheseaux-sur-Lausanne

Les terrains sont ouverts tous les jours de 08h00 à 21h30. Toute utilisation en dehors de ces heures est interdite.

**Soyez fair-play ! Respectez les autres !**

- Les écoles et les sociétés locales de Cheseaux sont les utilisateurs prioritaires des aires de jeux.
- Les animaux sont strictement interdits.
- Il n'est pas autorisé de circuler avec des vélos, trottinettes et autres engins sur les aires de jeux.
- Les usagers sont invités à respecter le voisinage et les autres utilisateurs.
- Il est strictement interdit de consommer des boissons alcoolisées, des denrées alimentaires et de fumer sur les aires de jeux.
- Les bouteilles en verre sont interdites.
- Les terrains de beach volley doivent être rebâchés après chaque utilisation.
- La Municipalité se réserve le droit de déposer plainte en cas de déprédation. Tout dommage occasionné au matériel et aux installations sera mis à la charge des personnes ou sociétés responsables.
- La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident sur les aires de jeux.

Des toilettes publiques se trouvent à la gare

**Numéro de téléphone en cas d'urgence : 144**

La Municipalité